



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

**UNITE DE GESTION DU PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET DE
SECURISATION FONCIERE (CASEF)**

Crédit IDA 5775-MG et DON 432-MG

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP CASEF)

ANNEXE N°8 DU PGES – ENTREPRISE

**Plan de Protection de l'Environnement
des Sites (PPES) :
Bases Vies**

TABLE DES MATIERES

1	Introduction	1
2	Localisation de la Base Vie	1
3	Plan d'organisation de la Base Vie.....	3
4	Voie d'accès.....	5
5	Gestion du cadre de vie	5
5.1	Déplacement des ouvriers.....	5
5.2	Approvisionnement en eau potable	5
5.3	Approvisionnement en Energie	5
5.4	Restauration	5
6	Etat initial du milieu.....	5
6.1	Milieu biophysique	5
6.2	Relief, géologie et pédologie	5
6.3	Climat et hydrographie	6
6.4	Milieu humain	6
7	Aménagement prévu.....	6
8	Synthèse des impacts négatifs probables	6
9	Mesures d'atténuations prévues.....	7
10	Mesures de sécurité et santé	9
10.1	Gardiennage.....	9
10.2	Lutte contre l'incendie	9
10.3	Information du personnel et communication.....	9
11	Gestion des matières résiduelles et des eaux usées	9
11.1	Traitement des matières résiduelles.....	9
11.2	Traitement des eaux usées	10
12	Remise en état après la fin de chantier	10
	ANNEXE 1 : CONTRAT DE LOCATION DE TERRAIN.....	12
	ANNEXE 2 : DEMANDE D'INSTALLATION BASE VIE	13

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de la base vie à Sahasanda.....	2
Figure 2: Plan de masse base vie ERA.....	4

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des impacts.....	6
Tableau 2: Mesures d'atténuations prévues.....	7

1 Introduction

Durant la réalisation des travaux de réhabilitation de piste reliant Antsiramandroso – Ambodiriana sur la RIP 7 – Commune Ambodiriana dans le District de Toamasina II- Région Atsinanana, les sites identifiés pour les activités annexes sont susceptibles de toucher par les impacts environnementaux et sociaux significatifs.

Compte tenu de cette situation, le Plan de Protection de l'Environnement du Site (PPES) proposera des mesures d'atténuation adéquates et des actions de remise en état. Ces plans ont pour but de décrire la gestion environnementale d'un site pendant l'exploitation ou l'occupation temporaire.

Dans le cas présent, un endroit dédié à l'installation de la base vie a été identifiée par l'entreprise ERRA.

Une convention de mise à disposition de terrain avec le propriétaire a été établie.

2 Localisation de la Base Vie

La base vie de l'entreprise ERRA sera implantée dans le Fokontany Sahasanda au PK 2+600 dans la Commune Rurale d'Ambodiriana, de coordonnées géographiques : 18°0'4,02 S et 49°17'17,28'' E

Figure 1: Localisation de la base vie à Sahasanda



3 Plan d'organisation de la Base Vie

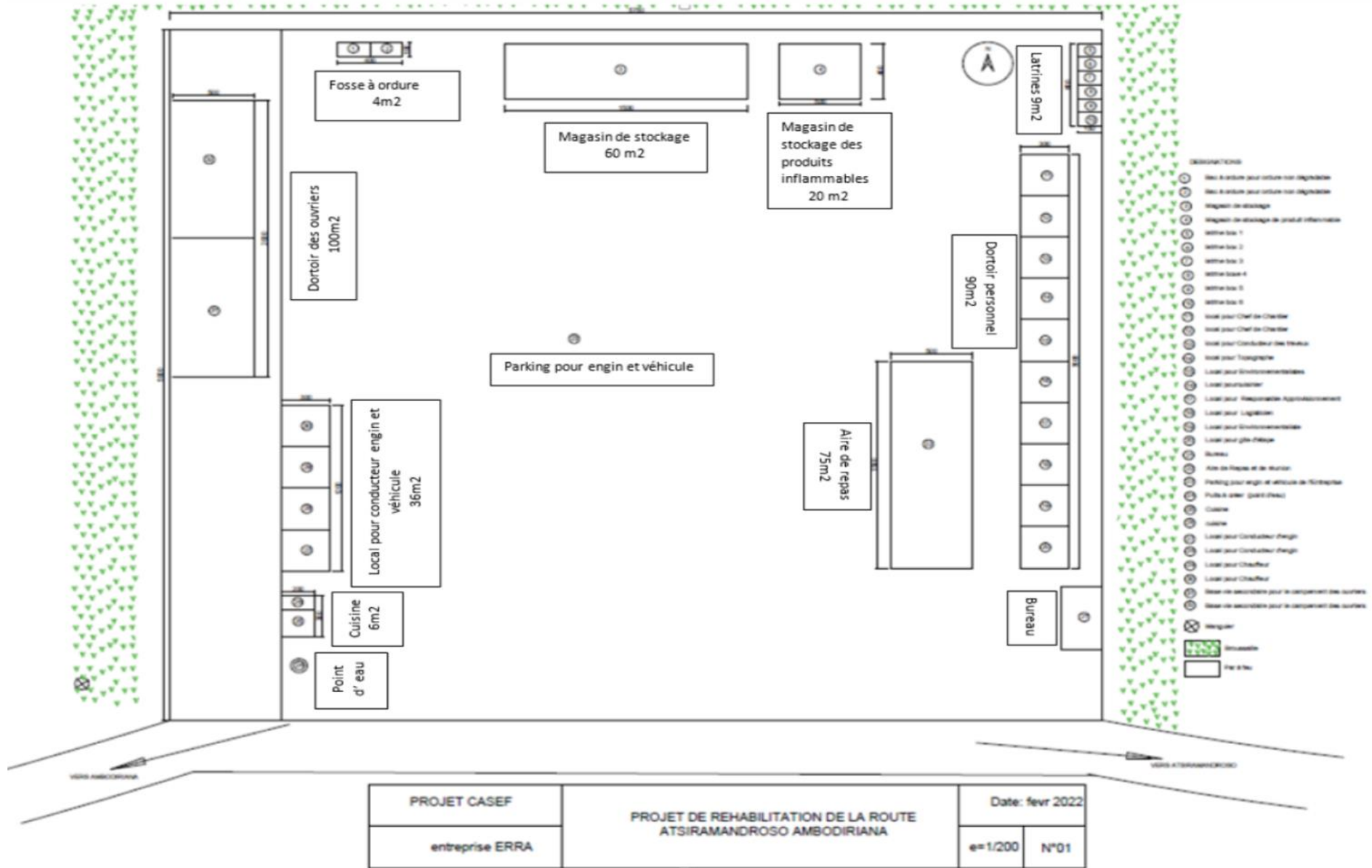
Comme prévu pour ce projet, l'entreprise ERRA donnera un logement aux ouvriers.

La base vie de l'entreprise ERRA abrite un bureau de liaison, un endroit d'hébergement des cadres et ouvriers avec les dispositifs y afférents tels que : la cuisine, un réfectoire, un bloc sanitaire, une aire de stockage des matériaux et de préfabrication, et un atelier pour l'entretien et le parcage des véhicules et engins. Et qui seront organisés comme suit :

- Un (01) bureau – une (01) cuisine - Aire de repas ;
- Quatre (04) dortoirs : équipés de matelas en nombre suffisant avec de moustiquaires imprégnées ;
- Sanitaires : deux (02) WC – une (01) lave-main – (02) douches ;
- Deux (02) fosses ordures dont un pour les déchets organiques et un autre pour les déchets non dégradables

Le plan des locaux est représenté par la figure ci-après

Figure 2: Plan de masse base vie ERRA



4 Voie d'accès

Comme la base vie se trouve au bord de la route du sous-projet, aucun aménagement de voie d'accès ne sera nécessaire. Une autorisation spéciale de circulation a été livrée par la Commune Rurale d'Ambodiriana.

5 Gestion du cadre de vie

5.1 Déplacement des ouvriers

Le déplacement des ouvriers à l'intérieur du chantier sera assuré la voiture de liaison de l'entreprise ERRA.

Ainsi, dans la mise en œuvre, un plan de circulation sera affiché dans la base vie afin d'éviter tout risque d'accident.

5.2 Approvisionnement en eau potable

Durant les travaux, l'entreprise ERRA fournira à ses ouvriers les moyens de se désaltérer. De ce fait, elle s'engage à approvisionner en quantité suffisante d'eau potable la Base Vie. L'eau sera prélevée auprès des bornes fontaines au bord de la route.

Pour ce faire, un dispositif adéquat sera mis en place pour le traitement et utilisation

- Récipients propres avec couvercle ;
- Eau traitée avec du Sur'eau ;
- Gobelet en nombre suffisant des ouvriers ;
- Seau-détergent- eau-éponge pour rinçage

5.3 Approvisionnement en Energie

Le besoin en énergie de l'entreprise sera assuré par l'utilisation des panneaux solaires.

5.4 Restauration

Un espace réservé sera installé à la base, afin que les ouvriers puissent prendre leur repas. Cet espace doit :

- Être convenablement aéré et éclairé ;
- Être constamment maintenu propre ;
- Avoir des crochets pour suspendre des vêtements ;
- Être pourvu de sièges et de tables en nombre suffisant pour le nombre des ouvriers qui vont y manger simultanément ;
- Ne pas servir d'entrepôt de matériaux, équipement ou outils

6 Etat initial du milieu

6.1 Milieu biophysique

Tout autour de la Base Vie, des arbres fruitiers dominent le paysage : ils se trouvent en dehors de la plateforme d'aménagement. Par contre, quelques buissons se trouvent à l'intérieur de la zone.

Aucun abatage d'arbre ni défrichage ne sera prévu pendant l'aménagement de la Base Vie

6.2 Relief, géologie et pédologie

La RIP n°7, partant de la frange plaine côtière, le relief est formé par une succession de collines à pentes abruptes, séparés par des vallées plus ou moins étroites et/ou entrecoupés par des cours d'eau et rivières affluent du fleuve Ivoloïna en remontant la falaise de Betsimisaraka.

6.3 Climat et hydrographie

Le climat de la Région Atsinanana fait partie du type tropical humide avec une forte pluviométrie annuelle mais qui décroît de l'Est vers l'intérieur.

Les précipitations moyennes annuelles sont autour de 2 000 mm.

Le réseau hydrographique est constitué par les affluents qui se déversent après dans le fleuve Ivoloïna

6.4 Milieu humain

Une prospection sur terrain a permis de constater qu'il n'y a aucun site sacré dans la zone d'étude. La zone d'habitation de la communauté locale se trouve dans un rayon d'une centaine de mètre de la base vie.

7 Aménagement prévu

Dans l'aménagement de site pour la Base Vie, l'entreprise ERRA va mettre en place les structures suivantes :

- Un dortoir du personnel cadre de l'entreprise et un dortoir des ouvriers d'une superficie de 90m² ;
- Un bureau de liaison de l'Entreprise ;
- Un local pour les conducteurs d'engin d'une superficie de 36 m² ;
- Une aire de repas de 75 m² ;
- Un magasin de stockage des produits inflammables de 20 m² ;
- Un magasin de stockage matériaux de 60 m² ;
- Une fosse à ordures de 6 m³ ;
- Une cuisine de 6 m² ;
- Une latrine de 9 m² ;
- Un point d'eau ;

La base vie sera bien clôturée en présence d'un panneau de signalisation.

8 Synthèse des impacts négatifs probables

Tableau 1: Synthèse des impacts

ACTIVITES DU CHANTIER SOURCES D'IMPACT	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS
Installation Base Vie	Modification du paysage
	Intensification des pollutions (Déchets de chantier)
	Déversement d'hydrocarbures / Risque d'incendie
	Problèmes sociaux malgré la venue des ouvriers non locaux / Incrudescence de Violence basée sur le Genre et l'Enfance
	Risque d'insécurité
L'afflux de travailleurs qui sont loin de leur famille	Risque de conflits sociaux ; Risques de VBG, VCE, harcèlement et abus sexuel
Déchets de chantier	Pollution de Base Vie / Connexes et le pourtour : zone environnante

ACTIVITES DU CHANTIER SOURCES D'IMPACT	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS
	Risque de déversement d'hydrocarbure et des huiles de vidanges
Repli / Fermeture du chantier	Contamination de la nappe phréatique
	Prolifération des gènes pathogènes et risque de propagation des maladies de chantier
	Pollution de l'air

9 Mesures d'atténuations prévues

Tableau 2: Mesures d'atténuations prévues

IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	MESURES D'EVITEMENT OU D'ATTENUATION
Modification du paysage	Rétablissement du paysage après travaux (terrassement, végétalisation ...); Éviter l'installation de base vie / connexes ou des sites de dépôt dans des sols à vocation agricole, proche d'un village, dans des zones en pente et dans des zones boisées.
Intensification des pollutions (Déchets de chantier)	Installation des équipements pour la gestion des déchets (latrines, bacs à ordures, ...); Mise en place et mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets selon leurs types.
Déversement d'hydrocarbures / Risque d'incendie	Aménagement d'une aire de vidange et d'entretien imperméable / récupération des déchets par un déshuileur; Prévoir des mesures en cas de contamination accidentelle et en cas d'incendie; Maintenir les véhicules de transport et la machinerie en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites d'huile, de carburant ou de tout autre polluant.
Problèmes sociaux malgré la venue des ouvriers non locaux / Incrudescence de Violence basée sur le Genre et l'Enfance	Séance de Communication Publique avec les Autorités Locales Compétentes et la population riveraine sur la tenue des travaux ; Respect des us et coutumes de la population riveraine ; Intensification du recrutement des mains d'œuvres locales ; Respect du Code de Bonne Conduite par tout le personnel.
Risque d'insécurité	Engager des gardiens de nuit et de jour qui vont travailler en alternance ; Clôturer les sites, afficher un panneau de signalisation, et réglementer les entrées et sorties dans la base vie et le magasin de stockage.

IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	MESURES D'EVITEMENT OU D'ATTENUATION
<p>Risque de conflits sociaux ; Risques de VBG, VCE, harcèlement et abus sexuel</p>	<p>Elaboration de code de bonnes conduites ; Sensibilisation continue des ouvriers.</p>
<p>Augmentation des risques VBG/VCE, harcèlement et abus sexuels</p>	<p>Elaboration de code de bonnes conduites ; Sensibilisation continue des ouvriers.</p>
<p>Propagation COVID19</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser périodiquement les ouvriers sur le thème COVID-19 : mode contamination, les gestes barrières, les mesures sanitaires à adopter pour y faire face ; - Nettoyer et désinfecter régulièrement la base vie ; - Prélever régulièrement les températures corporelles des ouvriers et tenir un registre y afférent ; - Distribuer gratuitement des masques pour tous les employés, - Disposer des gels désinfectants ou bidons d'eau avec savon ; - Evacuer d'urgence les personnes présentant les symptômes du COVID-19
<p>Pollution de Base Vie / Connexes et le pourtour : zone environnante</p>	<p>Instaurer des latrines et des fosses de dépôt des ordures ménagères dans la base vie.</p>
<p>Risque de déversement d'hydrocarbure et des huiles de vidanges</p>	<p>Aménagement d'une aire de lavage / réparation de engins motorisés ; Prévoir des mesures en cas de contamination accidentelle du sol nu ; Maintenir les véhicules de transport et la machinerie en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites d'huile, de carburant ou de tout autre polluant.</p>
<p>Contamination de la nappe phréatique</p>	<p>A la demande des tiers, céder les déchets non biodégradables tels que les déchets métalliques, les boîtes de conserve et les plastiques ; ceux qui sont inutilisables seront envoyés dans des zones de décharges publiques ou incinérés de manière contrôlée et loin des habitations humaines;</p> <p>Revaloriser ou stocker les huiles de vidange dans des futs étanches;</p> <p>Donner les huiles de vidange à la population nécessiteuse.</p>
<p>Prolifération des gènes pathogènes et risque de propagation des maladies de chantier</p>	<p>Implanter un système de drain à la fin de l'exploitation afin d'éviter la stagnation des eaux de pluie.</p>
<p>Pollution de l'air</p>	<p>Reboucher les fosses et les latrines à la fin du chantier.</p>

10 Mesures de sécurité et santé

Afin d'assurer une bonne ambiance de travail, d'éviter les accès non autorisés et les dégradations accidentelles ou malveillantes, la base vie doit être clôturée, les entrées et les sorties doivent être réglementées et il doit y avoir un panneau de signalisation.

10.1 Gardiennage

Trois (03) gardiens de nuits et du jour seront engagés par l'entreprise ERRA, ils vont travailler en alternance.

Les documents suivants devront être disponibles sur place :

- La liste de personnes hébergées dans la base vie
- La registre des entrées et sorties
- Un Règlement intérieur régissant la conduite à l'intérieur de la Base Vie, logement et chantier en y intégrant les interdictions sur toutes formes de violences (physiques, sexuelles, et psychologiques) envers les femmes et enfants mineurs de la communauté locale.

En sus des mesures prises au niveau de la Base Vie, une (01) séance d'information et sensibilisation des ouvriers avec les autorités locales et représentants de la population locale sur le code de bonnes conduites sera organisée.

10.2 Lutte contre l'incendie

La responsabilité incombe à l'Entreprise ERRA de s'assurer que les différents responsables de sécurité au niveau de la Base Vie et des chantiers soient habilités avec les procédures de lutte contre l'incendie et l'utilisation des extincteurs.

La base vie sera équipée d'un extincteur à poudre ABC.

En raison de leur versatilité, l'extincteur doit être à poudre chimique ou à mousse. L'extincteur utilisé par l'entreprise doit être :

- Numéroté ;
- Archivé dans un registre ;
- Inspecté mensuellement par le service compétent ;
- Inspecté rigoureusement tous les ans par un fournisseur accrédité

10.3 Information du personnel et communication

Des panneaux sont installés à l'entrée et dans le site, indiquant :

- La désignation et le lieu du chantier ;
- Les résultats sécurité (en accidents du travail et en jours d'arrêt de travail) ;
- Les EPI obligatoires ;
- Des affiches illustrant d'autres informations essentielles pour la sécurité et la prévention ;
- L'interdiction de l'accès au chantier par le public

11 Gestion des matières résiduelles et des eaux usées

11.1 Traitement des matières résiduelles

- Aménager une aire d'entretien et de lavage de véhicules et l'équiper de dispositifs de récupération des huiles ;
- Empêcher les fuites et les déversements accidentels de produits susceptibles de polluer ;

- Déposer dans des contenants étanches l'huile vidange, les filtres et batteries usées puis, à la fin du chantier, les ramener dans un lieu adapté pour élimination sécuritaire.

11.2 Traitement des eaux usées

Canaliser les eaux usées provenant des entretiens des véhicules vers le puisard à fin d'éviter l'écoulement des produits polluants vers les sols non revêtus. Elles sont à séparer des eaux usées des cuisines, assimilées à des déchets domestiques qui seront dirigés vers un bassin d'épuration en prévention de l'émission des odeurs nauséabond.

12 Remise en état après la fin de chantier

A la fin de l'exploitation, l'entreprise ERRRA a pour engagement de remettre en état sans aucune forme de dégradation le site utilisé.

La remise en état du site consiste à:

- Aménager les sites selon les besoins des propriétaires de terrain ou de la population locale ;
- Démolir toutes constructions provisoires et/ou régulariser les installations occupées liées au chantier (à moins d'un accord écrit avec du propriétaire du terrain) ;
- Nettoyer le site et ses environs (déchets divers, sols contaminés, huiles de vidanges, revêtement et structures de confinement, etc.),
- Remplir les fosses à ordures et latrines de chaux vives avant rebouchage (à moins d'un accord écrit avec le propriétaire du terrain)
- Ramener les fûts remplis d'huile de vidange et les contenants des produits dangereux pour élimination sécuritaire ;
- Remplir les fosses à ordures et latrines de chaux vives avant rebouchage (à moins d'un accord écrit avec le propriétaire du terrain) ;
- En cas d'utilisation de gâchoir, enlever et nettoyer les aires de gâchage ;
- Scarifier les sols compactés à moins d'un accord écrit du propriétaire.

ANNEXE

ANNEXE 1 : CONTRAT DE LOCATION DE TERRAIN



FIFANARAHANA FANOMEZANA TANY ANAMBOARANA BASE VIE

Izahay manao sonia eto ambany,

Andriamatoa FENO Benjamin, mitondra ny laharankarampanondro CIN : 301011002831,

Izay antsoina hoe tompontany,

Andaniny,

Sy

Ny Orinasa ERRA Isaha- FIANARANTSOA 301, soloin' Andriamatoa Alain Wilfrid tena amin' ny maha tompon' andraikitrin' ny fampitaovana azy.

Izay antsoina hoe orinasa,

Ankilany,

Dia manao izao fifanarahana manaraka izao :

Andininy voalohany : Anton'ny fifanarahana

Ny tompontany dia manome ny tany ho ampiasain' ny orinasa hiananganany « Base vie » mandritran' ny fotoana hanaovana ny asa fanamboarandalana mampifandray an' Antsiramandroso sy Ambodiriana.

Izany tany izany dia hita ao amin' ny Fokontany Sahasanda (PK 2+600 ny asa), ao amin' ny Kaomina Ambanivohitra Ambodiriana.

Andininy faharoa : fempotoana ifanarahana

Ity fifanarahana ity dia manankery mandritran' ny fempotoana hanaovana ny asa fanamboaran-dalana mampifandray an' Antsiramandroso sy Ambodiriana.

Andininy fahatelo : hofan-tany

Ny tany izay ho ampiasain' ny orinasa dia hofaina amin' ny hofany mitentina 2.000.000 Ariary.

Andininy fahaefatra : Fepetra

Rehefa tapitra ny asa fanamboarandalana mampifandray an' Antsiramandroso sy Ambodiriana, ny orinasa dia mamerina ny tany ho amin' ny laoniny teo aloha na araka izay ifanarahana amin' ny tompontany.

Ambodiriana, faha 04 April 2022

Ny tompontany,

FENO Benjamin Felix

Ny Orinasa,



ANNEXE 2 : DEMANDE D'INSTALLATION BASE VIE



Laf 0708 10150 A ISAHY-FIANARANTSOA
TEL : 034 43 500 03 - Email : entreprise.erra@orange.tz
NCS : FT50A 2190 A 124
STAT : 40001 21 2008 0 004 - NIF : 300007044

AMBODIRIANA, le 19 Janvier 2022

Andriamanatsy GEN'NY TANANA NY
KRONININA AMBANIVOHIKTRA
AMBODIRIANA

Antony : FANGATAHANA FANOMEZANA ALALANA HANOHINA « BASE VIE »

Tompoko,

Isahay « Entreprise » ERRA izay manao ny asa fanamboaran-dalana mangititry ny Antsiranandrano sy Ambodiriana « travaux de réhabilitation de la piste reliant Antsiranandrano et Ambodiriana sur le RFP7, Commune Rurale Ambodiriana, District Tanàlavao II, Région Antananarivo », mba ho fanantontosana antsakany ny andavan'ny ny asa atao ho fampandroasana ny fanitra, dia mangataka fahazoan-dalana manokana mba ahafahanay hanorina ny « base vie » any ao

Antsiranandrano fokontany SALASANDA
kaominina Ambodiriana


Mamantona taraha-masa ny rafiny mahafy-pa-ny aminy Antsiranandrano Ran'ny Tanàna.

Raisy Tompona ny loha andavan'ny vola any ho aza.


Le Chef de Bureau des services,

« Vu et approuvé »
Ambodiriana le 19 JAN 2022



LE PRÉSIDENT

MURILY JARY MANANTSI